

Programme de professionnalisation des acteurs de la formation

2019

Nouvelle Aquitaine

Le programme de professionnalisation des acteurs de la formation sur le handicap vise à soutenir la politique régionale de formation des personnes handicapées, formalisée dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des personnes Handicapées [P.R.A.F.Q.P.H.]

Il s'adresse aux professionnels des centres de formation (organismes de formation / CFA), des structures d'accompagnement vers la formation et l'emploi : mission locale, pôle emploi, cap emploi, PLIE , établissements et services médico-sociaux.

Ce programme a pour objectif de permettre aux professionnels de renforcer leurs pratiques et mettre en place des conditions de formation adaptées aux besoins des apprenants en situation de handicap. Il favorise les échanges entre les réseaux qui travaillent ensemble et contribue ainsi à la sécurisation des parcours en formation de droit commun.

Le CRFH est en charge du développement et de la mise en œuvre de ce programme.

Il propose, en outre, son expertise sur le handicap, en appui des porteurs de programme de professionnalisation généralistes, pour leur permettre de développer des modules sur le handicap dans leur propre programme ou dans des plans de formation .

Cette offre de service et ce programme de formation sont cofinancés par l'AGEFIPH, la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour s'inscrire aux actions de professionnalisation, aller sur: <https://crfh-handicap.fr/> dans l'onglet Professionnalisation, puis Offre de formation 2019.

Les coûts pédagogiques des modules de formation proposés sont pris en charge par :

AXE I- CONSTITUTION D'UN SOCLE DE CONNAISSANCES DE BASE

2019

<p>Sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées</p>	<p>Salies de béarn Artigues-Près-Bordeaux Poitiers Limoges Bergerac Saintes</p>	<p>7-8 Février et 7 Mars 1-2 et 30 Avril 23-24 Mai et 18 Juin 26-27 Septembre et 10 Octobre 3-4 Octobre et 14 Novembre 25-26 Nov et 17 Décembre</p>
<p>Développer l'accèsibilité de son centre de formation et s'engager dans une démarche de progrès</p>	<p>Bordeaux Bergerac Salies de Béarn</p>	<p>2ème semestre 2019</p>

AXE II- ACCESSIBILITE & COMPENSATION DU HANDICAP DANS LES DIFFERENTES PHASES DE FORMATION

<p>Sensibilisation au développement de l'accessibilité des formations</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux</p>	<p>8 Mars</p>
<p>Mettre en oeuvre la compensation du handicap en formation de droit commun</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux Poitiers</p>	<p>1-2 Avril et 3 Juin 17-18 Octobre et 12 Décembre</p>
<p>Outiller les professionnels pour organiser la prise en compte du handicap dans la phase d'accueil</p>	<p>Gironde</p>	<p>Entre Juin et Octobre</p>
<p>Intégrer la situation de handicap dans les périodes d'immersion en milieu professionnel</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux</p>	<p>28 Mars et 02 Juillet</p>

AXE III- COMPRENDRE L'IMPACT DE DIFFERENTS TYPES DE HANDICAP EN FORMATION ET SAVOIR COMPENSER LES SITUATIONS DE HANDICAP

<p>Savoir repérer et compenser les troubles DYS en formation</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux</p>	<p>8 Mars</p>
<p>Accompagner l'insertion et la qualification des personnes présentant des troubles psychiques</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux Poitiers</p>	<p>1-2 Avril et 3 Juin 17-18 Octobre et 12 Décembre</p>
<p>Prendre en compte le handicap intellectuel dans un parcours d'insertion et de formation</p>	<p>Gironde</p>	<p>Entre Juin et Octobre</p>
<p>Troubles auditifs et formation: accueillir des personnes sourdes et malentendantes / Troubles visuels en formation: accueillir des personnes déficientes visuelles</p>	<p>Artigues-Près-Bordeaux</p>	<p>28 Mars et 02 Juillet</p>

SENSIBILISATION À L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN FORMATION

Améliorer l'accueil des travailleurs handicapés dans les actions de formation de droit commun, par une meilleure prise en compte de leur handicap, ainsi que par une meilleure connaissance du contexte institutionnel, réglementaire, des dispositifs et des acteurs locaux qui œuvrent dans le champ du handicap .

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier les notions de handicap, de situation de handicap, d'accessibilité et de compensation du handicap.
- Connaître le contexte législatif et les politiques régionales en matière d'accessibilité
- Se sensibiliser aux différents types de handicap et à leurs modes de compensation en formation
- Identifier les acteurs ressources locaux et initier un travail en réseau.
- Connaître les différents outils d'appui à la formation des personnes handicapées
- Appréhender la mission du référent handicap dans un centre de formation (en interne et en externe)

PUBLIC VISE

Cette formation s'adresse prioritairement aux référents handicap des centres de formation (la participation à ces 3 journées est une condition indispensable pour valider l'engagement du centre de formation ainsi que la fonction de référent handicap)

Elle est ouverte, dans la limite des places disponibles, aux correspondants handicap et conseillers des agences de pôle emploi, des missions locales, des Cap emploi et des PLIE .

CONTENUS DE LA FORMATION

Approche globale du handicap

les grandes étapes de la législation

La politique régionale pour la formation des personnes handicapées, le Programme régional d'Accès à la formation des personnes handicapées ,

Les acteurs institutionnels et opérationnels de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

ANIMATION : CRFH	LIEUX DE LA FORMATION	DURÉE : trois jours
-Chargé de développement du CRFH et Prestataires spécialisés dans le handicap	64 Salies de Béarn	7,8 février et 7 mars
	33 Bordeaux	1, 2 et 30 avril
	86 Poitiers	23, 24 mai et 18 juin
	87 Limoges	26, 27 septembre et 10 octobre
	24 Bergerac	3, 4 octobre et 14 novembre
	17 Saintes	26,26 novembre et 17 décembre

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

Contact CRFH

SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS

Connaitre et comprendre les obligations des centres de formation en termes d'accessibilité et de compensation du handicap en formation (niveau débutant)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender les répercussions de la loi de 2005 sur l'accueil des personnes handicapées en formation.

- Comprendre les notions d'accessibilité et de compensation du handicap.
- Interroger sa pratique professionnelle au regard de ces notions et repérer des points vigilance et des leviers.
- Identifier un premier niveau de personnes ressources et/ou relais.

PUBLIC VISE

Professionnels novices dans l'accompagnement et l'accueil des personnes en situation de handicap.
Conseillers en insertion, formateurs, enseignants, intervenants techniques, personnel d'accueil.

CONTENUS DE LA FORMATION

Les répercussions de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- * La définition du handicap et sa traduction dans les pratiques professionnelles. La notion de handicap situationnel.
- * Le droit à la compensation et le devoir d'accessibilité.
- * Les obligations pour les centres de formation de droit commun.

Distinction entre l'accessibilité et la compensation du handicap en formation.

Les compétences indispensables au diagnostic des besoins liés à la situation de handicap – les personnes et réseaux ressources, les apports de chacun des acteurs de la mise en œuvre des aménagements.

La diversité des aménagements possibles en formation quel que soit le type de handicap.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apport méthodologique et théorique, étude de cas, travail en sous-groupes, échanges de pratique et formalisation en commun.

ANIMATION

CRFH : Chargé de développement et d'appui : Stéphane RIGAL

DURÉE : 1 JOUR

DATE : vendredi 8 mars 2019

LIEU DE LA FORMATION

Campus Atlantica
24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-Près-Bordeaux

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

Contact CRFH

Claudine DESPLAT

Tél : 05.57.29.20.12

Mail : formation@crfh-handicap.fr

METTRE EN ŒUVRE LA COMPENSATION DU HANDICAP EN FORMATION DE DROIT COMMUN

S'approprier la méthode de coopération des acteurs visant à co-construire le diagnostic des besoins de compensation du handicap ainsi que les réponses à apporter dans tous les contextes de la formation .

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Définir les notions d'accessibilité et de compensation du handicap pour adapter une formation.
- Comprendre l'apport de la méthode de coopération entre acteurs et savoir la mettre en œuvre.
- S'approprier la notion de contraintes liées au handicap.
- S'approprier les différents types d'adaptations et comprendre leurs complémentarités.

PUBLIC VISE

Professionnels de l'insertion, et de la formation, souhaitant approfondir les notions d'accessibilité et de compensation du handicap, afin de les assimiler dans leurs pratiques professionnelles.

Et ayant suivi le module « *sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées* » ou le module : « *Sensibilisation au développement de l'accessibilité des formations* ».

CONTENUS DE LA FORMATION

Les répercussions de la loi de 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* : les notions de handicap situationnel, d'accessibilité et de compensation du handicap.

L'adaptation d'une formation : c'est quoi ? Comment faire ? Avec l'appui de qui ?

- * L'identification des acteurs et de leurs compétences respectives.
- * Des modalités de coopération à instaurer.
- * Les étapes de conception des aménagements des modalités de la formation.
- * Les actions à engager pour opérationnaliser leur mise en œuvre.
- * Les outils et dispositifs au service de la compensation du handicap en Aquitaine.

ANIMATION	LIEUX DE FORMATION	DURÉE : 3 jours
CRFH : Chargé de développement et d'appui	Bordeaux Métropole	DATES : 1,2 avril et 3 juin
	Poitiers	17, 18 octobre et 12 décembre

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

INTÉGRER LA SITUATION DE HANDICAP DANS LES PÉRIODES D'IMMERSION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Accroître les capacités des professionnels de la formation à accompagner les stagiaires handicapés dans les phases d'immersion en situation de travail (hors contrat en alternance).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les enjeux et les objectifs particuliers de l'immersion en situation de travail dans le parcours d'insertion d'une personne handicapée.
- Outiller les professionnels de la formation pour un meilleur repérage des pratiques favorables à la prise en compte du handicap :
 - * Dans la phase préparatoire,
 - * Dans la phase de réalisation et de suivi,
 - * Dans la phase d'évaluation,
 - * Dans l'accompagnement vers l'emploi.
- Repérer, partager, analyser et adapter les pratiques existantes pour chaque phase.

PUBLIC VISE

Les professionnels ayant dans leur mission l'accompagnement de personnes handicapées et la mise en place de périodes de stages dans le milieu professionnel.

Avoir déjà participé à une action de sensibilisation sur le handicap ou avoir une expérience dans la mobilisation de dispositifs d'accessibilité.

CONTENUS DE LA FORMATION

Elaboration et formalisation des objectifs de l'immersion en milieu professionnel d'une personne en situation de handicap.

Les questions à se poser à chaque phase : avant, pendant, après une immersion en entreprise.

Le rôle des différents acteurs.

L'évaluation de l'immersion comme outil de sécurisation et de continuité du parcours vers la formation qualifiante ou l'emploi.

Apports croisés et réflexion pour préparer et outiller la personne en situation de handicap à « réussir » son immersion dans le milieu professionnel (« ») : les différentes postures professionnelles et les différents outils à construire pour la rendre actrice de son parcours.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques

Discussions / débats à partir des expériences et points de vue des participants

Travaux d'intersession

Retour sur expérience et partage d'outils

ANIMATION

CRFH : chargée de développement

Claudine DESPLAT

DURÉE ; 2 jours

DATES : 28 mars et 2 juillet

LIEU DE LA FORMATION

Campus Atlantica

24 avenue de Virecourt

33370 Artigues-Près-Bordeaux

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

SAVOIR REPERER ET COMPENSER LES TROUBLES « DYS » EN FORMATION

Permettre aux professionnels de la formation pour adultes de comprendre les problématiques des troubles DYS et de concevoir des modalités de compensation .

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Avoir des points de repères sur les différents troubles DYS et sur les troubles associés.
- Développer de nouvelles pratiques d'observation et adapter sa posture pour mieux cerner les difficultés et les besoins spécifiques des personnes en situation de formation
- Connaître des méthodes et outils d'apprentissage permettant de compenser le handicap et apprendre à les intégrer dans sa pratique
- Stimuler la création de nouveaux procédés et outils d'apprentissage

PUBLIC VISE

Les formateurs et référents handicap des CFA et des centres de formation

Les professionnels de l'insertion, de l'orientation et de la formation, confrontés aux personnes présentant des troubles spécifiques des apprentissages.

CONTENUS DE LA FORMATION

Qu'est-ce que les « dys » ?

Les problématiques des personnes atteintes de troubles des apprentissages et les répercussions environnementales. Information sur les troubles associés .

les difficultés et les besoins spécifiques des apprenants. Initiation à de nouvelles pratiques d'observation.

L'accompagnement , les moyens de compensation et les adaptations possibles .

Le réseaux de partenaires du diagnostic et des aménagements.

Entraînement à de nouveaux procédés et outils d'apprentissage à partir de modèles proposés (stratégies filmées). Présentation de pratiques innovantes et adaptées aux profils cognitifs des apprenants "Dys".

Mise en pratique durant l'intersession / retours sur expérience.

ANIMATION :

DURÉE : 3 JOURS

LIEU DE LA FORMATION

DATES : 18, 19 MARS ET 29 AVRIL 2019

Campus Atlantica

DYS sur DYS :

9H30 –17H30

24 avenue de Virecourt

JACQUELINE FELZINES

33370 Artigues-Près-Bordeaux

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :



Contact CRFH

Tél : 05.57.29.20.12

Mail : formation@crfh-handicap.fr



ACCOMPAGNER L'INSERTION ET LA QUALIFICATION DES PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES PSYCHIQUES

Améliorer la prise en compte du handicap psychique dans un parcours de formation et/ou d'insertion vers l'emploi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Repérer pour des personnes en situation difficile, s'il s'agit d'une problématique psychique.
- Apprendre à reconnaître les éléments significatifs lors d'entretiens individuels pour identifier des troubles psychiques et les situations de handicap.
- Mettre en place un plan d'aide adapté à la situation de formation pour la personne présentant des troubles psychiques (sécurisation du parcours de formation et adaptation du poste de travail).
- Connaître les partenaires du territoire pouvant être des ressources.

PUBLIC VISE

Formateurs et référents handicap des centres de formation

Professionnels de l'insertion et de la formation confrontés aux publics présentant des troubles psychiques. Une expérience dans le domaine de la formation, insertion, orientation, accompagnement des publics généralistes est requise.

CONTENUS DE LA FORMATION

Qu'est ce que le handicap psychique : Handicap psychique, handicap mental maladie mentale, troubles psychiques... , quelles différences ?

L'accueil des personnes en situation de handicap psychique : Repérer les signes et envisager un parcours adapté.

Les acteurs engagés dans le parcours de vie de la personne en situation de handicap psychique : rencontre entre le soin, le social et l'insertion professionnelle.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique dans un parcours d'insertion professionnelle : l'accès à la qualification professionnelle en milieu ordinaire, l'intégration en entreprise et le maintien en emploi. Etudes de cas sur les répercussions du handicap psychique en formation et en emploi, les moyens de compensation à mobiliser, les conduites à privilégier.

ANIMATION

- ARI Insertion
- Prestataire spécialisé dans le handicap

LIEUX DE LA FORMATION

- Bordeaux Métropole
- Poitiers

DURÉE : trois jours

2eme semestre 2019 (dates à venir)

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :



Contact CRFH

Tél : 05.57.29.20.12

Mail : formation@crfh-handicap.fr

